

*Le Chef du Département politique, C. Fornerod,
au Conseil fédéral*

R

Berne, 17 juillet 1857

[...]

d. Manière de procéder dans la question de Neuchâtel

MM. les membres du Conseil se souviendront de ce qui s'est passé, à la fin de l'année 1856, lors de l'arrivée de M. Barman à Berne pour conférer sur la question neuchâteloise. Quoique ayant participé à tout ce qui s'était fait à Paris jusqu'alors, il fit sur le Conseil l'impression de n'avoir guères de point de vue arrêté; il n'apporta pas d'éclaircissement qui fût d'un secours réel; ses opinions étaient vacillantes et il en résulta dans l'esprit de la plupart des membres la conviction qu'il fallait, pour les négociations à venir, fortifier la représentation. De là, en partie, la désignation d'un envoyé extraordinaire. Lorsque cette décision fut communiquée à M. Barman, qui était encore à Berne, il en reçut la nouvelle avec irritation, ce qui était bien extraordinaire dans les circonstances graves où se trouvait la Suisse qui faisaient que l'intérêt général devait passer avant des convenances particulières. M. Barman manifesta ouvertement son mécontentement, s'énonça même d'une manière assez peu convenable en parlant de *flanquer sa démission à la figure du Conseil fédéral*.

La mission eut cependant son cours. Mais la mésintelligence ne tarda pas à se faire jour entre les deux représentants, ce qui fut d'un fort mauvais effet quant au succès des négociations et contrastait singulièrement avec le bel exemple donné par la Suisse, qui par son union, sa fraternité et par la concentration de tous les éléments et de toutes les opinions vers le but commun s'était acquis le respect et la considération universelle.

Le Département ne mentionnera pas ici tous les détails des frottements qui ont existé entre les deux représentants de la Suisse et qui ont produit une impression si pénible sur l'esprit du Conseil comme sur celui des Suisses de Paris, et qui ont même occupé l'attention publique. Le Département s'est de nouveau convaincu, après avoir pris connaissance de la correspondance, que cette mésintelligence a été due à l'extrême susceptibilité de M. Barman.

Le Département se bornera à rappeler quelques particularités au souvenir du Conseil.

M. Barman paraît avoir vu de mauvais œil déjà la première mission de M. Kern; il s'en est énoncé à plusieurs membres du Conseil avant son départ pour Paris, leur parlant même de donner sa démission, comme il vient d'être dit. Dans une lettre au Président, du 8¹, il cherche à atténuer les effets de cette mission. Il s'est plaint aussi de ce que M. Kern aurait transmis ses rapports au Conseil fédéral sans les lui avoir communiqués, et il a fait, à son tour, un rapport général sur les négociations

1. Non retrouvée.

qui ont précédé le 15 janvier², en dehors de la participation de M. Kern. Puis, après avoir précédemment dit que, par la mission de M. Kern, le Conseil fédéral s'était lié les mains, sans améliorer d'un iota la situation, qu'en dix minutes, il aurait été, lui, d'accord avec le ministre, etc, il a écrit, le 10 janvier³, au Conseil fédéral qu'il ne faut pas attribuer exclusivement à M. Kern les succès obtenus à Paris, tandis que cela importait fort peu en présence du résultat. D'autre part, M. Kern, à son retour à Berne a cru devoir se plaindre dans les commissions et au sein du Conseil fédéral, de divers procédés de M. Barman à son égard.

Pour éviter les tiraillements, les froissements personnels qui seraient d'autant plus fâcheux si les représentants étaient dans le cas d'agir en commun, le Conseil fédéral chargea M. Kern dans sa seconde mission, *exclusivement*, de la négociation de la question neuchâteloise, le ministre ordinaire ayant été seulement invité à lui prêter son concours et à faire son possible pour faciliter cette mission.

Ce concours, d'après tous les rapports de M. Kern, n'a pas été suffisamment donné, au moins dans l'origine; plus tard et dans une circonstance très importante, M. Barman a agi contrairement aux instructions du Conseil fédéral et a paralysé les efforts de l'Envoyé extraordinaire.

La seconde mission de M. Kern paraît avoir été encore plus désagréable à M. Barman que la première, quoiqu'elle se comprît d'elle-même après l'acceptation des propositions faites à la Suisse, le 16 janvier⁴, et le rôle que M. Kern avait personnellement eu dans cette phase de la question.

Le 19 janvier déjà, M. Barman se plaignit au Conseil fédéral de ce que M. Kern avait dit dans les commissions, et M. Kern ne fut pas plutôt arrivé à Paris, à la fin de janvier, qu'il se plaignit des procédés de M. Barman à son égard⁵, lesquels impliquaient effectivement un manque d'égards pour le Conseil fédéral lui-même dans la personne de son représentant, et étaient de nature à nuire au succès des négociations, ainsi qu'à la considération qui devait entourer l'envoyé de la Suisse.

Le Département a reçu une foule de lettres de l'Envoyé extraordinaire, qui n'étaient pas destinées à être jointes aux actes, mais qui renferment de tristes et affligeants détails sur ce sujet. Il se bornera ici d'abord à renvoyer à une dépêche du 22 janvier.⁷ Le 28 janvier, ayant reçu de nouveaux renseignements de l'Envoyé extraordinaire sur le peu de concours que lui prêtait le Ministre, le Conseil fédéral lui fit connaître que, deux fois, il avait invité M. Barman à faciliter par les moyens en son pouvoir l'accomplissement de la mission de M. Kern et il appela l'attention de ce dernier sur les hautes convenances qui réclamaient qu'au moins extérieurement, les rapports des deux représentants fussent de nature à ne pas provoquer l'attention du public.⁸

2. Cf. rapport du 8 janvier 1857 (E 2/445).

3. Non retrouvé. Cf. sur le même sujet son rapport au Conseil fédéral du 23 janvier 1857 (E 2/446).

4. La date du 16 janvier est celle de l'arrêté fédéral sur la question neuchâteloise (RO V p. 486—487). Les instructions du Conseil fédéral à Kern du 21 janvier 1857 portent qu'il doit aller dans le sens des propositions françaises du 5 janvier (E 2/446).

5. Sic pour 18 janvier (E 2/446).

6. E 2/446.

7. *Idem*.

8. E 1001 (E) q 1/34, n° 436.

Le Département mentionnera encore les lettres de M. Kern du 28 et du 31 janvier⁹ qui contiennent de nouveaux détails. Il rappellera que des communications malveillantes contre l'Envoyé extraordinaire, faites à des journaux, sont venues encore aigrir les rapports et que ces communications renfermaient des détails qui ne pouvaient être connus que de nos représentants.

Le 30 janvier, le Conseil fédéral dut envoyer des observations sérieuses à M. Barman, pour lui représenter ce que l'état de ses relations avec l'Envoyé extraordinaire pouvait avoir de préjudiciable au succès de la mission de ce dernier.¹⁰

Le 4 février, le Conseil fédéral invita M. Barman à se rendre immédiatement auprès de l'Envoyé extraordinaire pour y prendre connaissance des instructions et se mettre à la disposition de M. Kern.¹¹

La tension se maintint pendant la durée des négociations, et comme cela ressort de plusieurs rapports de l'Envoyé extraordinaire, le Ministre ne se conforma pas aux instructions du Conseil fédéral, lorsqu'il fut dans le cas de parler d'une question importante, de celle d'une indemnité. Tandis que le Conseil fédéral repoussait avec énergie le principe d'une indemnité, que toutes ses instructions étaient conçues dans le même sens, et que l'Envoyé extraordinaire s'efforçait de s'y conformer dans toutes les circonstances, le Ministre donna à entendre que la Suisse ne regarderait pas à une somme d'argent pour terminer la difficulté. Comme on le voit par le rapport de M. Kern, du 5 février¹², il fit lui-même des observations à M. Barman sur le danger de cette manière de s'énoncer.

Le Conseil fédéral, de son côté, invita M. Barman à continuer à prendre connaissance des instructions, afin d'éviter toute contradiction dans la manière de s'énoncer des deux représentants.

Voir, entre autres, les rapports de M. Kern, du 6 mars et du 7 avril¹³, qui font ressortir ce qu'une pareille contradiction pouvait avoir de fâcheux.

Bref, si l'issue des négociations fut heureuse, les commencements en furent pénibles pour l'autorité, par le spectacle du désaccord qui existait entre les deux représentants de la Suisse, tandis que la nation était si unie. Ce désaccord occupa le public et fut du plus mauvais effet. Si l'on ne s'était trouvé dans un moment très sérieux le Département eût déjà alors songé à proposer une mesure extraordinaire pour y mettre un terme.¹⁴

9. E 2/446.

10. *Idem.*

11. *Adressée également à Kern* (E 1001 (E) q 1/34, n° 557).

12. E 2/446.

13. *Du 6 mars (non retrouvé), du 7 mars* (E 2/447).

14. *Dans une séance extraordinaire du 19 juillet 1857, dont les décisions doivent être tenues secrètes et être consignées dans un procès-verbal spécial, le Conseil fédéral se prononce pour le rappel de Barman et la nomination de Kern en qualité de Ministre de Suisse à Paris* (E 1004 1/30, n° 2628).